



Début de la saison des travaux

réfection de l'asphalte et amélioration du transport

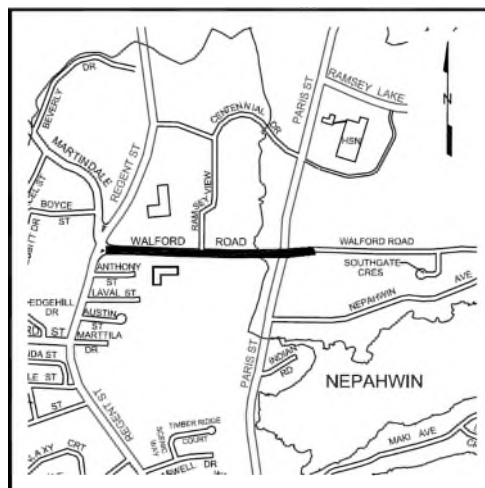
Rue Walford, Sudbury

La Ville du Grand Sudbury effectuera des travaux routiers à la rue Walford entre la rue Régent et la rue Paris à Sudbury.

Ces travaux seront exécutés par l'entrepreneur de la Ville, Teranorth Construction & Engineering Limited, à partir du printemps de 2023 et ils s'achèveront en novembre 2023.

Voici les détails des travaux :

- Améliorer les égouts pluviaux et le drainage
- Remplacer la bordure et le trottoir en béton
- Améliorer les aménagements du transport actif (ajouter des pistes cyclables « hors route »)
- Enlever la totalité de l'asphalte
- Installer l'asphalte
- Restaurer les entrées et les allées



Pendant les travaux, il pourrait y avoir de la poussière et du bruit dans le secteur. La Ville met tout en œuvre pour réduire l'impact des travaux sur les résidents et les propriétaires d'entreprises des environs. Nous vous remercions de votre patience alors que nous travaillons à améliorer les routes et l'infrastructure de votre voisinage. La Ville du Grand Sudbury et ses entrepreneurs tiennent à assurer la sécurité publique et surveilleront les progrès des travaux.

Vous pouvez adresser vos questions sur les travaux de construction à :

Gestionnaire de projet :

Andrew Peltomaki
705-690-5541

andrew.peltomaki@grandsudbury.ca

Inspecteur de chantier :

André Deschênes
705-698-5197

andre.deschenes@grandsudbury.ca

Conseiller municipal :

Fern Cormier, quartier 10
705-698-7407

fern.cormier@grandsudbury.ca

Nous vous invitons à consulter la page <https://www.grandsudbury.ca/construction2023>.





	<p>Avant le début des travaux</p> <ul style="list-style-type: none"> Les propriétaires devraient enlever les objets se trouvant sur l'emprise municipale, comme les aménagements paysagers, les clôtures, les systèmes d'arrosage et les objets décoratifs. Les propriétaires devraient rediriger au niveau du sol l'eau des gouttières ou des pompes de puisard qui se déversent actuellement dans le fossé avant. La Ville n'est pas responsable des dommages aux objets appartenant à des particuliers qui se trouvent sur l'emprise municipale.
	<p>Circulation</p> <p>Des plans de gestion de la circulation dans le secteur sont en place pour assurer la sécurité des travailleurs et des résidents. La circulation dans les rues principales et secondaires avoisinantes pourrait augmenter ou subir des retards. Par moments, la circulation dans la rue Walford pourrait être réduite à une voie pour les besoins des travaux.</p>
	<p>Accès aux entrées de cour</p> <p>Si l'entrepreneur doit fermer temporairement des entrées de cour, il fera parvenir un avis aux propriétés touchées et prévoira une autre voie d'accès au terrain et d'autres places de stationnement, s'il y a lieu. Les entrées donnant accès aux entreprises et aux établissements publics doivent rester ouvertes et accessibles en tout temps.</p>
	<p>Accès à la route et au trottoir</p> <p>L'entrepreneur assurera l'accès sécuritaire aux piétons. Nous rappelons aux parents d'enseigner à leurs enfants la sécurité routière dans une zone de construction active. Nous demandons aux résidents qui ont des besoins particuliers en matière d'accessibilité, comme l'accès pour les fauteuils roulants, de communiquer avec l'inspecteur de chantier ou le gestionnaire du projet nommés dans le présent avis.</p>
	<p>Inspections</p> <p>La société Teranorth Construction & Engineering Limited mènera un examen complet de l'état des structures et des bâtiments avant le début des travaux. Cette inspection est menée seulement si le propriétaire y consent.</p>
	<p>Dynamitage</p> <p>Pendant les travaux :</p> <p>On ne prévoit pas qu'il y aura de la roche à dynamiter au cours de ces travaux. Dans l'éventualité où il serait nécessaire de dynamiter, vous pourriez ressentir des vibrations et entendre des bruits. Le dynamitage produit une onde de choc dans l'air ou le sol, qui est sans danger. L'expert-conseil surveille les niveaux de vibration pendant les opérations de dynamitage pour veiller à ce qu'ils ne dépassent pas les limites permises.</p> <p>Après l'achèvement des travaux de construction :</p> <p>Une fois que les travaux seront achevés, vous pourrez demander à l'entrepreneur une inspection postdynamitage.</p>
	<p>Services d'urgence et transport en commun</p> <p>L'accès des véhicules des services de police, d'incendie et de soins paramédicaux sera assuré en tout temps. Les autobus du service de transport en commun pourraient être déviés pendant les travaux. Veuillez appeler GOVA au 705-675-3333 ou consulter le www.grandsudbury.ca/gova/ pour obtenir des renseignements. Si les travaux obligent à modifier l'itinéraire de l'autobus scolaire, le Consortium de services aux élèves de Sudbury vous informera de tout changement.</p>
	<p>Collecte des déchets</p> <p>Les travaux n'interrompent pas la collecte des déchets ménagers, des matières à recycler, des feuilles et des résidus de jardin. Veuillez mettre vos déchets devant votre propriété pour la collecte avant 7 h le jour habituel. Si les camions de collecte ne peuvent pas atteindre des propriétés, l'entrepreneur sortira vos contenants à déchets de la zone des travaux pour les rendre accessibles à la collecte et les rapportera à votre propriété plus tard dans la journée. Veuillez vous assurer de marquer votre adresse sur vos contenants pour qu'on puisse vous les rapporter.</p>
	<p>Livraison du courrier</p> <p>Si les travaux affectent la livraison du courrier à votre domicile, Poste Canada vous informera des changements et vous indiquera un endroit où vous pouvez récupérer votre courrier.</p>